

COMMISSION DE GESTION ET DE SUIVI DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**La Commission se réunit tous les Lundis
De 17 heures à 19 heures
N° direct : 06.45.75.87.87**

**Réunion du Lundi 19 Novembre 2018
PV N° 10**

Président de séance : M. Mourath NDAW
Secrétaire : Mme. Béatrice MONNIER
Délégué du C.D : M. Patrick FAUTRAD
Présents : MM. Jean Louis NOZZI - Yves SAEZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Rappel*

Information importante

Comment poser une réserve

Correspondance

- Clubs n'ayant pas utilisé la tablette au cours des deux dernières journées.

RAPPEL

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter :

M. Gérard PY : 06.45.75.87.87 - M. Mourath NDAW : 06.16.98.18.38 - Mme Valérie TOMASSONE : 06.21.37.68.28 -
M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90 - M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 06.58.74.57.56 -
M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76

INFORMATION

Afin d'éviter des amendes inutiles il est conseillé au dirigeant du club recevant, responsable de la tablette de:

1/ Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/ Effectuer un partage de connexion avec son Smartphone et de transmettre la Feuille de match immédiatement.

COMMENT POSER UNE RESERVE

Comment poser une réserve avec la tablette de la FMI (Exemple: joueur interdit de surclassement)

- 1 - Cliquer sur l'équipe objet de la réserve
- 2 - Sélectionner le ou les joueurs sur lesquels porte la réserve
- 3 - Choisir le type de réserve (joueur interdit de surclassement dans l'exemple)
- 4 - Cliquer sur poser la réserve
- 5 - Cliquer sur OK
- 6 - Cliquer sur signatures
- 7 - Cliquer sur retour à la feuille de match.

Correspondance

Courriel de SOLLIES FARLEDE du 20/11/2018

Dossier n° 16 du PV n°09 de la Commission FMI du 12/11/2018

La Commission précise qu'au moment des signatures d'avant match, le dirigeant de SOLLIES FARLEDE n'a pas pu reproduire le mot de passe de la rencontre qu'il avait lui même initialisé lors de la validation de son équipe.

D'autre part il n'y a pas des anomalies dans les autres rencontres du dimanche 4 novembre.

L'amende de 50 € est maintenue.

Absence de Feuille de Match Semaine du 05 au 11 novembre 2018 pour les rencontres jouées

Date	Catégorie	Rencontre
11/11/2018	Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule A	F.C. Rocbaron 2 – Hyeres Asptt 2
11/11/2018	Féminines A 11 / Phase 1 / Poule 0	Sc Draguignan 1 – Carq/La Crau Us 1
11/11/2018	Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A	Plan La Tour Sp.C 1 – Ste Maxime As 1
10/11/2018	U15 D2 / Phase 1 / Poule C	Puget S/Argens F.C.1 – Rc La Baie 1
10/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule A	St Cyr 2 – Mar Vivo Av. S.2
10/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule B	Gardia Club 3 – St Zacharie 1
11/11/2018	U15 D3 / Phase 1 / Poule C	Puget S/Argens F.C. 2 – Ramatuelle F.C. 1
10/11/2018	U17 D3 / Phase 1 / Poule A	A.S. St Cyr 2 – Le Pradet U.S. 2
10/11/2018	U17 D3 / Phase 1 / Poule C	Les Arcs 2 – F.C.U.S. Tropez 1
11/11/2018	U19 D2 / Phase 1 / Poule B	Rougier Sc 1 – Flayosc Athlet Club 1
07/11/2018	U15 Coupe Du Var / Phase 1 / Poule unique	Le Lavandou Sp. O.1 – Nans S.C. 1

Rencontres :

F.C. Rocbaron 2 – Hyères- Asptt 2 - Champ. Départemental D4 / Phase 1 / Poule A du 11.11.2018 Forfait Hyères Asptt 2

Sc Draguignan 1 – Carq/La Crau Us 1 – Féminines A 11 / Phase 1 / Poule 0 du 11.11.2018

Les dirigeants de Carq/La Crau Us ne connaissaient pas les codes d'identification pour ouvrir la tablette.

La Commission décide d'ouvrir le dossier n° 18 ci-dessous.

Plan La Tour Sp.C.1 – Ste Maxime As 1 – Féminines A 8 / Phase 1 / Poule A du 11.11.2018

Forfait Ste Maxime

Puget S/Argens F.C. 1- Rc La Baie 1 – U15 D2 / Phase 1 / Poule C du 10.11.2018

FMI transmise hors délai. Voir pénalité financière ci-dessous.

St Cyr 2 – Mar Vivo Av. S.2 – U15 D3 / Phase 1 / Poule A du 10.11.2018

Match remis pour intempérie

Gardia Club 3 – St Zacharie 1 – U15 D3 / Phase 1 / Poule B du 10.11.2018

Bouton Marche/Arrêt de la tablette ne fonctionne pas.

La Commission décide d'ouvrir le dossier n° 19 ci-dessous

Puget S/Argens F.C. 2 – Ramatuelle F.C. 1 - U15 D3 / Phase 1 / Poule C du 11.11.2018 *Match remis pour intempérie*

A.S. St Cyr 2 – Le Pradet U.S. 2 - U17 D3 / Phase 1 / Poule A du 10/11/2018

Match remis pour intempérie

Les Arcs 2 – F.C.U.S. Tropez 1 – U17 D3 / Phase 1 / Poule C du 10/11/2018

Après vérification, Les Arcs n'a programmé aucun dirigeant responsable de l'équipe U17 D3 dans FootClubs comme indiqué dans le guide utilisateur.

La Commission décide d'ouvrir le dossier n° 20 ci-dessous.

Rougier Sc 1 – Flayosc Athlet Club 1 – U19 D2 / Phase 1 / Poule B du 11/11/2018

Match remis pour intempérie

Le Lavandou Sp.O1 – Nans S.C. 1 – U15 Coupe Du Var/ Phase 1 / Poule Unique du 07/11/2018

Forfait Nans S.C. 1

Dossier N° 18

S.C. DRAGUIGNAN 1 – CARQ/LA CRAU US 1 – Féminines A 11 / Phase 1 / Poule 0 du 11.11.2018 (54748.1)

Infraction au règlement de la FMI (annexe 1 bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par l'article 55.B des RS du District.

Considérant qu'il ressort des éléments en notre possession, que les dirigeants de CARQ/CRAU ne connaissent pas les codes d'identification pour ouvrir la tablette.

Que de ce fait, l'arbitre a demandé d'avoir recours à la feuille de match papier.

Par ces motifs, pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI dans les conditions normales, la Commission jugeant en première instance décide d'infliger au club de CARQ/LA CRAU US une amende de 50 euros

Dossier N° 19

GARDIA CLUB 3 – ST ZACHARIE 1 - U15 D3 / Phase 1 / Poule B du 10.11.2018 – (54503.1)

Infraction au règlement de la FMI (annexe 1 bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par l'article 55.B des RS du District.

Considérant qu'il ressort des éléments en notre possession, le bouton ON/OFF de la tablette était défectueux.

Que de ce fait le dirigeant a eu recours à la feuille de match papier.

Le Club de GARDIA CLUB n'a pas fourni la tablette en état de marche comme stipulé dans l'article 55.B.c des RS du District.

Il aurait été possible de faire fonctionner la tablette en branchant le chargeur.

Que la responsabilité de la non utilisation de la FMI incombe à GARDIA CLUB.

Par ces motifs, pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI dans les conditions normales, la Commission jugeant en première instance décide d'infliger au club de GARDIA CLUB une amende de 50 euros

Dossier N° 20

LES ARCS 2 – F.C.U.S. TROPEZ 1 – U17 D3 – Phase 1 / Poule C du 10/11/2018 (54313.1)

Infraction au règlement de la FMI (annexe 1 bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par l'article 55.B des RS du District.

Considérant qu'il ressort des éléments en notre possession, que le club des Arcs n'a programmé aucun dirigeant responsable de l'équipe U17 D3 dans Footclubs comme indiqué dans le guide utilisateur.

Que de ce fait, le dirigeant a eu recours à la feuille de match papier.

Que la responsabilité de la non utilisation de la FMI incombe aux ARCS.

Par ces motifs, pour infraction à l'obligation d'utiliser la FMI dans les conditions normales, la Commission jugeant en première instance décide d'infliger au club des ARCS une amende de 50 euros.

**Absence de Feuille de Match Semaine du 12 au 18 Novembre 2018
pour les rencontres jouées**

Date	Catégorie	Rencontre
15/11/2018	1ère Division Futsal / Futsal / Poule 0	Frejus Futsal 1 - Sp. Claret Futsal 1
18/11/2018	Coupe Du Var Feminines A 8 / Coupe Var Feminines / Poule Unique	Hyeres F.C 1 - St Zacharie 1
18/11/2018	Coupe Du Var Seniors / Phase 1 / Poule Unique	Flassans Et. S. 1 - Pays De Fayence F.C. 1
15/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule A	Sixfours/Brusc F.C. 1 - Sixfours/Brusc F.C. 4
12/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	La Reserve Sp.C. 1 - A.S Sibras 1
13/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Sixfours/Brusc F.C. 5 - Sixfours/Brusc F.C. 2
16/11/2018	Football Loisir / Phase 1 / Poule B	Le Lido A.F.C. 1 - Les Amis De Jericho 1
18/11/2018	U17 Coupe Du Var / Phase 1 / Poule Unique	F.C. Revestois 1 - Flayosc Athlet Club 1
18/11/2018	U17 Coupe Du Var / Phase 1 / Poule Unique	Cannet Des Maures 1 - Cogolin 1
18/11/2018	U19 D2 / Phase 1 / Poule B	Rougier Sc 1 - St Zacharie Et.S 1
18/11/2018	U19 D2 / Phase 1 / Poule B	Cogolin Sp. C. 1 - Elan Spf Campsois 1

Ces rencontres seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

**Feuilles de match informatisées transmises hors délai
(article 55.B.d des RS du District)**

Période du 05 au 18 novembre 2018

Amende financière de 35 €

COUPE DU VAR LOISIRS

LA RESERVE S.C.1 / T.HOPITAL 1 du 05/11/2018 Transmise le 08/11/2018 à 08H00 (54780.1)

U15 D3 Poule C

SC COGOLIN 2 / LORGUES ES 2 du 10/11/2018 Transmise le 12/11/2018 à 11H03 (54436.1)

U15 D1

DRAGUIGNAN SC 1 / ST MAXIMIN O.1 du 10/11/2018 Transmise le 12/11/2018 à 17H37 (51121.1)

U15 D2 Poule C

PUGET/SARGENS FC 1 / RC LA BAIE 1 du 10/11/2018 Transmise le 14/11/2018 à 23H36 (54266.1)

U17 D3 Poule B

GARDIA CLUB 2 / US DU VAL D'ISSOLE 1 du 10/11/2018 Transmise le 13/11/2018 à 21H42 (51491.1)

*Prochaine réunion
Lundi 26 novembre 2018 à 18h00*

Le Président de séance: Mourath NDAW
La Secrétaire : Béatrice MONNIER
Délégué du CD : Patrick FAUTRAD